



NAPA

Nouvelles des Aires Protégées en Afrique



News from African Protected Areas

N°77
Juillet 2014



Edito (WPC – 4 mois)
Geoffroy MAUVAIS
Coordinateur du Papaco

Local ou global ?

En général, ceux qui travaillent pour la conservation à une échelle globale, qui traitent des affaires « importantes » de ce monde, qui vont aux grandes conférences, siègent aux conventions internationales, rencontrent les faiseurs d'opinions, côtoient les médias... regardent les activités menées localement avec beaucoup de condescendance. Comme de multiples petites bouées qui flottent à la surface d'un océan emporté par le tourbillon de la perte de la biodiversité dont eux seuls mesurent la réalité. Comme de multiples petites histoires, sympathiques, rafraichissantes, mais dont les impacts, finalement, sont à leur dimension : réduits sinon nuls.

Ceux qui travaillent localement, sur le terrain comme on dit, qui gèrent des parcs, des réserves au jour le jour, des associations environnementales villageoises, des projets de conservation...regardent le plus souvent ces faiseurs de discours comme d'infatigables bonimenteurs. Des gens qui ont le temps de parcourir le monde pour se retrouver entre eux et se rassurer sur ce qu'ils croient savoir, tandis que la réalité leur échappe, simplement parce qu'ils s'en tiennent trop loin. Ils parlent, ils écrivent, ils conceptualisent mais au final, ils ne changent rien.

La meilleure traduction de ce paradoxe est le concept de « pensez globalement, agissez localement » qui est devenu en quelques années un leitmotiv pour la conservation. Comme s'il était possible de faire l'inverse ? Et comme s'il fallait consacrer cette

division : une échelle pour réfléchir, une autre pour agir.

Cette division est facile. Chacun n'a qu'à s'occuper de son échelle et le tour sera joué. Celui dont la préoccupation, chaque matin, est de savoir combien de rhinos ont peut-être été braconnés dans sa propriété au cours de la nuit, celui-là n'a que faire des engagements internationaux qui n'engagent que ceux qui les écrivent, et finalement personne. Celui qui parcourt les couloirs de la CITES à la recherche du meilleur compromis pour que le trafic des cornes de rhino cesse, qui sait que sans casser ce trafic, rien ne sera durable, celui-là ne s'intéresse pas au quotidien du gestionnaire et à son angoisse matinale. Pourtant tous deux travaillent au même résultat. Mais ils s'ignorent.

Qu'il est rassurant, finalement, de se focaliser sur un territoire de quelques milliers d'hectares, de consacrer toute son énergie à le protéger, de rassembler toute sa créativité sur ce sujet, de l'aimer et le mettre en valeur... et de faire comme si le reste du monde ne nous impactait pas. Qu'il est rassurant de se tenir en apesanteur, loin du terrain, pour deviser sur de grands sujets, de grands défis qu'on ne pourra traiter que plus tard, qu'avec d'autres, qu'ailleurs... et donc sans conséquences aujourd'hui, en oubliant ce qui se passe là-bas, loin, dans la brousse.

Qu'il est difficile d'être entre les deux, ou pire, dans les deux échelles. De mesurer le contexte global, si défavorable (la croissance démographique, l'expansion des conflits, la pauvreté qui persiste, le climat qui évolue, les ressources qui s'épuisent...) et dans le même temps d'écouter les acteurs locaux si impuissants face à ces conditions, malgré leur volonté, malgré leur engagement, malgré tout. Qu'il

est stressant d'être dans cette position, ni en bas, ni en haut, ni ici, ni là-bas, et finalement nulle part. Et c'est pourtant bien souvent là qu'on retrouve l'UICN, à la fois organisation globale, rassembleuse, guide, chaudrons à idées... et localement « expérimenteuse », essayeuse de solutions, soutien des plus petits, dans les coins les plus reculés.

Parce qu'il n'y a pas d'échelle meilleure qu'une autre. Juste la nécessité d'agir partout où il le faut pour atteindre les meilleurs résultats possibles. L'urgence est partagée partout et par tous. N'attendons pas les solutions des uns pour construire celles des autres. Ajoutons les idées, additionnons les remèdes, apprenons mieux du terrain, simplifions le verbiage des conventions, réécrivons leur histoire, leurs objectifs, leur fonctionnement, inventons une route qui permettra à toutes les échelles de se réconcilier car elles ne sont ni séparées, ni complémentaires : elles sont une et indivisible.

Cette NAPA nous présente quelques exemples d'actions menées localement avec le support de l'UICN (et de ses partenaires financiers) pour que ces actions nous inspirent, à tous les niveaux...

Le WPC – C'est dans 4 mois !

LA GESTION COMMUNAUTAIRE DE L'ENVIRONNEMENT...

Direction 3 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

Evoqué depuis plusieurs décennies comme un modèle à promouvoir, ce concept théorique a été à l'origine de nombreuses évolutions dans les approches développées en matière de gestion durable des ressources naturelles et plus généralement de l'environnement dans de nombreux pays africains. De manière très simplifiée, justifié par l'idée que n'est pas meilleur gestionnaire d'une ressource naturelle ou d'un écosystème l'individu directement concerné par sa bonne santé et la durabilité de l'accès aux biens et services environnementaux qu'il lui fournit, le concept a progressivement trouvé sa place, aussi bien dans les discours et la littérature, les législations nationales et régionales, la coopération internationale, mais également évidemment les projets développés sur le terrain par la société civile africaine.

Sur le terrain, tout n'est bien évidemment pas si simple...

Dans cette NAPA, analyses et témoignages croisés d'acteurs d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale sur la réalité d'un concept...

AFRIQUE CENTRALE : LES FORETS COMMUNAUTAIRES DANS LE BASSIN DU CONGO : OU EN SOMMES-NOUS ?

Paolo Omar Cerutti (CIFOR) et Marc Vandenhoute (FAO)

Depuis désormais environ vingt ans (1994), le Cameroun s'est doté d'une loi régissant les forêts considérée à l'époque comme « révolutionnaire ». Le concept de « Forêt Communautaire » (FC) fait à présent partie du langage commun dans le secteur forestier du bassin du Congo. Cependant, bien que mentionnées sous diverses formes dans presque tous les codes forestiers de la région, force est de constater que dans la pratique, seul le Cameroun depuis les années 1990 et le Gabon beaucoup plus récemment, peuvent parler d'une réelle mise en œuvre des FC.



© Thomas Bacha, IUCN

Initialement, le concept de FC était considéré comme une idée novatrice car, pour la première fois, il offrait aux populations locales la possibilité légale de gérer « leurs » propres terres (avec ou sans couverture forestière) et de tirer profit d'une gestion durable des

ressources ligneuses et non-ligneuses attribuées par l'Etat. Avec le temps, l'idée originale a laissé progressivement la place à une signification beaucoup plus restreinte, assimilant dans la majorité des cas les FC à de simples permis d'exploitation de bois.

Des exceptions existent, bien entendu, mais aujourd'hui, lorsque les FC sont évoquées, il est surtout question de FC qui « font dans le sapelli » ou « dans le moabi » plutôt que de FC qui gèrent la ressource pour en tirer des revenus durables au profit des populations qui en dépendent notamment à partir de l'éco-tourisme, de l'élevage ou encore de la vente des produits forestiers non ligneux. Mais cela n'a rien de très surprenant. En effet, il est somme toute assez naturel que les gestionnaires de FC se focalisent en priorité sur la ressource ligneuse à même de leur rapporter de grandes quantités d'argent dans des laps de temps très courts et sans nécessité d'investissements importants.

Pas surprenant donc, mais problématique pour plusieurs raisons.

Premièrement, comme évoqué ci-dessus, les FC ne sont pas encore véritablement parvenues à se détacher du concept d'« exploitation » pour passer à celui de « gestion » tel que voulu par le législateur. Les raisons sont multiples et elles ne sont pas spécifiques aux FC. Certaines unités forestières d'aménagement (UFA) ont, elles aussi, été exploitées (puis abandonnées) plutôt que gérées. Dans le cas des FC, la réglementation a sa part de responsabilité dans cette dérive. En effet, alors qu'il est demandé aux FC de préparer un plan de gestion simplifié et de signer une convention « définitive » de gestion avec une durée de vingt-cinq ans renouvelable, la possibilité ne leur est pas offerte d'être enregistrées dans le domaine forestier permanent (DFP), au même titre que les UFA et les aires protégées. En d'autres termes, il est attendu des populations qu'elles gèrent la ressource qui leur est confiée en "bon père de famille", mais sans pour autant leur donner la garantie légale que cette ressource sera effectivement disponible sur le long terme.

Cela pourrait sûrement être interprété comme un problème purement théorique, rien n'empêchant en effet les Ministères en charge de l'aménagement du territoire de faire en sorte que le domaine forestier non permanent (DFNP) soit géré de façon durable. Mais lorsqu'on réclame d'un gestionnaire d'une FC de s'investir à ce point en temps et en argent dans la conception d'un document détaillant les activités à caractère « durable » qui seront menées, devant

permettre de rembourser les investissements initiaux et ensuite participer au développement communautaire, il est paradoxal que l'Etat, de son côté, ne garantisse pas à ce gestionnaire que la terre sur laquelle il développe ses activités, d'un point de vue légal, ait une vocation à être gérée durablement.

Deuxièmement, bien que beaucoup d'efforts de simplification aient été faits en la matière, les procédures d'enregistrement, d'attribution et de gestion des FC s'apparentent encore pour une communauté à un véritable parcours du combattant jalonné de frais importants aussi bien au niveau formel qu'informel. Face à ce constat, et sans des vraies « incitations » de la part de l'administration (par ex. fiscalité incitative, aide à la préparation des plans de gestion, réalisation d'inventaires fiables, etc.), plusieurs communautés préfèrent aujourd'hui se tourner vers des intermédiaires et faire exploiter « leurs » forêts avec comme seul objectif un profit à court terme et souvent très peu équitablement redistribué entre les ayant-droits.

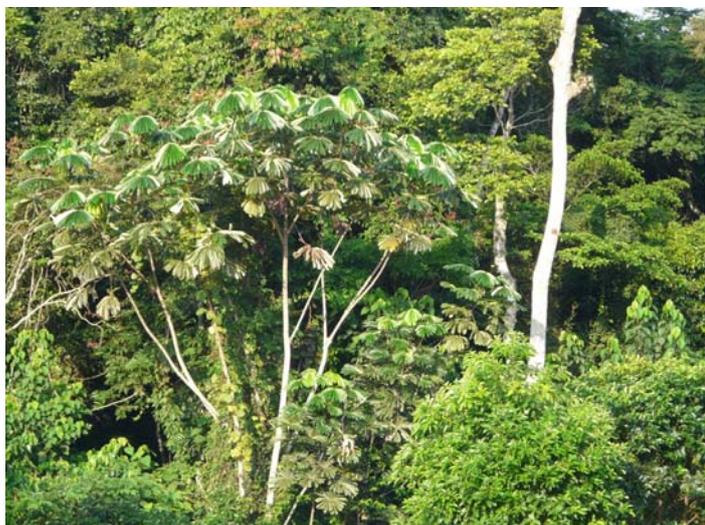
Une des conséquences de cette tendance est que plusieurs formes d'illégalité sont aujourd'hui pratiquées dans les FC, depuis l'exploitation sans respect des normes (par ex. exploitation en sous-traitance sans contrats réguliers puisque la majorité des exploitants n'ont pas d'agrément à la profession trop coûteux et trop difficile à obtenir auprès de l'administration), jusqu'au trafic de documents sécurisés pour le transport du bois. Ces irrégularités sont facilitées, d'une part, par le manque d'efficacité voire l'inexistence des mécanismes de suivi-contrôle mis en œuvre par les administrations compétentes ou par les FC elles-mêmes et, d'autre part, par la faible gouvernance et la rareté des sanctions.

En dépit des faiblesses qui perdurent dans l'application du modèle idéal de FC prescrit par les lois, nous pensons que celles-ci peuvent apporter une contribution positive au secteur forestier de plusieurs pays de la région. En formant les communautés, en les aidant à accéder à la documentation nécessaire, en les autorisant à obtenir l'inscription au DFP et en facilitant la signature de contrats de partenariats avec des exploitants artisanaux professionnels, les FC pourraient effectivement couvrir une partie significative de la production nationale en bois légal et durable.

Cependant, il ne faut pas charger les FC de responsabilités qu'elles ne peuvent assumer, au risque de les pousser encore un peu plus dans la spirale de l'illégalité. Aujourd'hui, les FC sont souvent mises en avant, en particulier au cours des

négociations des accords de partenariat volontaire APV-FLEGT, comme « la solution » légale à la demande locale en bois. Le discours est le suivant : puisque le bois produit dans les UFA est presque entièrement exporté, utilisons le bois qui sort des FC pour répondre à la demande du marché local. D'un seul coup, on « élimine » les milliers d'exploitants artisanaux qui coupent aujourd'hui dans le DFNP et alimentent en bois « informel » le marché local, pour les remplacer par une production issue des FC et désormais légale sous l'hypothèse d'un FLEGT opérationnel. L'idée semble être logique, mais elle est totalement irréaliste, au moins sur le court et moyen terme. En effet, dans les pays du bassin du Congo, on peut considérer la demande annuelle en bois d'œuvre (sciages) pour les marchés nationaux autour de 2 millions de m³. Or, les estimations les plus optimistes font état d'une production dans les FC existantes d'environ 30 000 m³. Certes, les écarts sont variables d'un pays à l'autre, et la demande nationale du Gabon pourrait sûrement être couverte avec un nombre consistant de FC fonctionnelles bien avant celle du Cameroun ou de la RDC. Mais les chiffres montrent que, pour le moment et sûrement encore pour quelques années, les FC à elles seules, n'ont pas les capacités de production suffisantes pour satisfaire la totalité des demandes nationales.

Plutôt que de faire jouer aux FC le rôle (politique) de pourvoyeur officiel d'un marché domestique nécessitant deux cent fois plus de bois que ce qu'elles peuvent produire de façon légale, il serait plus opportun de se pencher sur les changements nécessaires (réglementaires et techniques) et listés dans de nombreuses études, pour pousser les FC à produire une quantité de produits et services favorables sur le long terme au bénéfice des populations locales et à la gestion durable des ressources naturelles.



AFRIQUE DE L'OUEST : RETOUR SUR LA MISE EN PLACE DES ZONES VILLAGEOISES D'INTERET CYNEGETIQUE DANS UN CONTEXTE DE DECENTRALISATION, AU BURKINA FASO

Alexis KABORE (AFAUDEB) et Clémentine Laratte (IUCN PACO-AP) – clementine.laratte@iucn.org

Une des innovations majeures des réformes du secteur de la faune au Burkina Faso adoptées depuis 1996 réside dans la possibilité offerte aux communautés riveraines des AP nationales de constituer des AP communautaires. Les zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC) « partie du terroir d'une communauté de base, affectée par elle à l'exploitation des ressources cynégétiques » constituent un des meilleurs modèles de ce « nouveau type d'AP ».

Les communautés locales, à travers les Groupements Villageois de Gestion de la Faune (GVGF) sont ainsi à l'initiative du processus de création des ZOVIC et exercent leur souveraineté dans les décisions et la gestion de ces espaces de conservation, auprès de leurs partenaires de l'Etat, du secteur privé et, depuis peu, des collectivités locales.



Le Burkina compte à ce jour une centaine de ZOVICs, dont 63 dans la région de l'Est. Toutefois peu d'entre elles atteignent un niveau de formalisation et d'organisation permettant une gestion effective et opérationnelle. L'accompagnement juridique, technique et organisationnel assuré par les associations et les ONGs auprès des populations est ainsi essentiel pour leur permettre de s'approprier la démarche et de jouer pleinement leur rôle.

C'est l'exemple de l'Association Faune et Développement au Burkina (AFAUDEB) qui intervient

depuis 2004 en appui à la création d'un réseau de ZOVICs dans les aires périphériques du complexe de réserves animalières de l'Est Burkinabè.

Processus d'élaboration et d'adoption d'une convention locale formalisée

L'accomplissement du processus complet consacre la constitution en bonne et due forme d'une ZOVIC. Il est marqué par des va et vient entre les différents niveaux de décision à la recherche du consensus et de l'inclusion le plus large possible des parties prenantes. Quatre principales étapes marquent cette démarche :

1) L'initiative des communautés locales

Face à la demande croissante de terres agricoles et pastorales, les communautés villageoises sont de plus en plus nombreuses à chercher à protéger leurs terres et ressources. Des concertations internes au village sont menées ainsi qu'avec des partenaires extérieurs (ONG, service déconcentré de l'Etat, mairie, concessionnaire de chasse...) en vue de dégager un consensus et mobiliser l'appui technique et les moyens financiers nécessaires à la conduite de la procédure d'enregistrement.



2) Signature de protocoles d'accord entre les différents acteurs

Avec les structures d'appui, dont l'AFAUDEB, des rencontres de concertation regroupant toutes les composantes de la population, des services étatiques, les collectivités locales, des concessionnaires de faune sont organisées dans le ou les villages impliqués. Au terme d'une assemblée générale, la synthèse des préoccupations et propositions des différents groupes sociaux et les règles de gestion de la ZOVIC sont matérialisés dans un procès-verbal de palabre. Signé par tous les participants, ce PV est l'acte fondateur de la ZOVIC et fait office de convention entre les composantes de la population. Il décide notamment des limites de la ZOVIC, des activités autorisées et interdites, de la clé

de répartition des revenus générés par la Zovic et la destination de ces recettes. Il fixe les modalités de concertation entre les acteurs. Ces documents constituent désormais le cadre de référence de toutes les interventions conjointes et le terreau propice à l'émergence d'une gouvernance environnementale locale, économiquement viable et socialement acceptable.

3) Reconnaissance légale par la commune

Ces règles de gestion ainsi convenues à la base par la population doivent être entérinées par l'instance administrative compétente qu'est la mairie. A l'occasion d'une session du conseil municipal et sur la base du PV de palabre et du compte-rendu du ou des représentants de la mairie à l'assemblée générale, un projet d'arrêté municipal est soumis à l'ensemble du conseil. A l'issue d'échanges avec les délégués du ou des villages, un PV de session du conseil municipal et un arrêté municipal consacrent la création de la ZOVIC et fixent ses modalités de gestion.

4) Obtention de quittancier auprès du Trésor Public

Du fait du non transfert de la gestion des ressources naturelles aux communes, la couverture ou l'accord de l'Etat reste requis pour les actes de police forestière et de transactions financières en cas de valorisation commerciale des ressources naturelles. La dernière étape du processus est ainsi le visa de l'arrêté municipal par le service du Contrôle Financier du Trésor Public, condition pour que le Trésor Public mette à disposition le quittancier permettant d'encaisser les recettes de transaction des infractions selon la clé de répartition convenue dans l'arrêté municipal.

L'adoption de décrets d'application du code forestier ouvrirait des perspectives de classement des ZOVIC au profit des populations locales, mais cette question reste en suspens faute de cadre réglementaire finalisé.

L'accompagnement assuré par l'AFAUDEB

L'AFAUDEB joue ainsi un rôle de médiateur pour le dialogue entre acteurs tout en facilitant la mobilisation de moyens financiers, tant pour la conduite du processus de classement que pour la mise en place d'actions d'aménagement, de surveillance et suivi écologique participatif et de valorisation économique. L'association a bénéficié d'un projet PPI (2010-2011), qui a permis aux populations de 17 villages de réaliser des actions de protection et d'aménagement cruciales pour les ZOVICs bénéficiaires, à savoir les ZOVICs de Boumoana (2366 ha), de Boungou-

Siétougou-Sadpenga (450 ha) et de Sapenga (226 ha). Il s'est agi de la délimitation et l'aménagement (point d'eau, piste...), en marge de la ZOVIC, d'une zone destinée au bétail domestique afin de consacrer véritablement la ZOVIC au développement de la faune sauvage. Le processus de concertation jusqu'à l'enregistrement communal de la ZOVIC intervillageoise de Boungou-Siétougou-Sadpenga a été conduit avec succès. Une retenue d'eau pour la faune a été creusée dans la ZOVIC de Sadpenga. Dans cette continuité, l'AFAUDEB est partenaire du projet « TC », inscrit dans le contexte de la décentralisation en cours en Afrique de l'Ouest. L'AFAUDEB appuie et renforce les compétences des communes de Fada N'Gourma, Diapangou, Matiacoali et Pama à travers des formations, un suivi régulier des activités de terrain et des visites d'échanges (visite de la périphérie du Mole National Park au Ghana, du Parc National de la Pendjari au Bénin...).

Sur les 17 Zovics appuyées par l'AFAUDEB dans le cadre de ces 2 projets (PPI et TC), 11 d'entre elles sont dans le processus d'élaboration ou de mise en œuvre des conventions locales formalisées : certaines à la phase de PV de palabre tandis que 5 ont amorcé l'application de l'arrêté municipal formalisant la convention locale : Kompiengbiga (2944 ha), Boumoana (2366 ha), de Boungou-Siétougou-Sadpenga (450 ha), de Sadpenga (226 ha) et de Kodjonti (200 ha).

Parmi les 5 ZOVICs ayant leur dossier complet, les ZOVICs de Kompiengbiga et de Fada ont vu aboutir leurs démarches pour l'obtention de quittancier parachevant le processus. Les recettes générées contribueront à mettre en œuvre les activités contenues dans le protocole d'accord ainsi qu'au fonctionnement des structures villageoises de gestion dans une perspective d'autofinancement de la ZOVIC.

Cet acquis est le résultat de l'implication continue de l'ensemble des parties prenantes dans le cadre d'une collaboration mutuellement bénéfique conciliant dans une approche intégrée les objectifs de participation au développement local et de conservation des ressources naturelles.

Bien sûr, le modèle a ses limites, en particulier son coût financier, dans l'attente que les activités menées dans le cadre des conventions génèrent des recettes, ainsi que la lourdeur du processus et son exigence en compétences techniques et juridiques. Mais sa

grande force vient de son approche ascendante et son caractère inclusif : les populations sont au centre de tout le processus et de l'application des règles adoptées, aux côtés de l'ensemble des parties concernées.

CAMEROUN : SCIENCE, SUIVI PARTICIPATIF ET CONSERVATION.

Aristide KAMLA, président de l'ONG AMMCO - kamlaaristide@yahoo.fr

Depuis février 2013, l'association camerounaise AMMCO travaille en collaboration avec 13 pêcheurs répartis dans 10 villages situés le long de la côte camerounaise pour collecter des données sur l'observation opportune de mammifères marins.

Ces pêcheurs notent ainsi quotidiennement sur des fiches toute information (date, heures, espèces, nombre, position approximative, etc...) relative à des observations de mammifères marins vivants ou morts qu'ils rencontrent pendant l'exercice de leur activité ordinaire de pêche. Certains pêcheurs possédant des téléphones équipés d'appareil photo prennent également des photos. Ils sont ensuite joints par téléphone à la fin de chaque semaine par l'équipe d'AMMCO pour recueillir les observations hebdomadaires et les consigner dans une base de données ensuite cartographiées afin de dégager les sites et les saisons d'abondance.

De février 2013 à mai 2014, AMMCO a reçu de ces pêcheurs 198 rapports d'observations de lamantins vivants (n=483 individus), 73 observations de dauphins vivants (n=707) et 37 observations de baleines vivantes (n=85). Les tailles des groupes observés variaient entre 1 à 20 pour les lamantins (avec une forte fréquence d'individus isolés), 1 à 25 pour les dauphins (forte fréquence de groupes de plus de 3 individus) et 1 à 3 pour les baleines (la plupart du temps en couple).

Tailles des groupes observés	Lamantin Africain	Dauphins	Baleines
1	52,02% (n=103)	16.4% (n=12)	35.1% (n=13)
2	19.7% (n=39)	2.7% (n=2)	45.9% (n=17)
3	9.09% (n=18)	10.9% (n=8)	8.1% (n=3)
+ de 3	19.2% (n=38)	69.9% (n=51)	10.8% (n=4)
Total observations	N=198	N=73	N=37

En 2013, la fréquence d'observations de baleines et de dauphins était plus élevée entre août et novembre (saison des pluies), tandis que celle du lamantin africain était élevée entre juin et novembre.

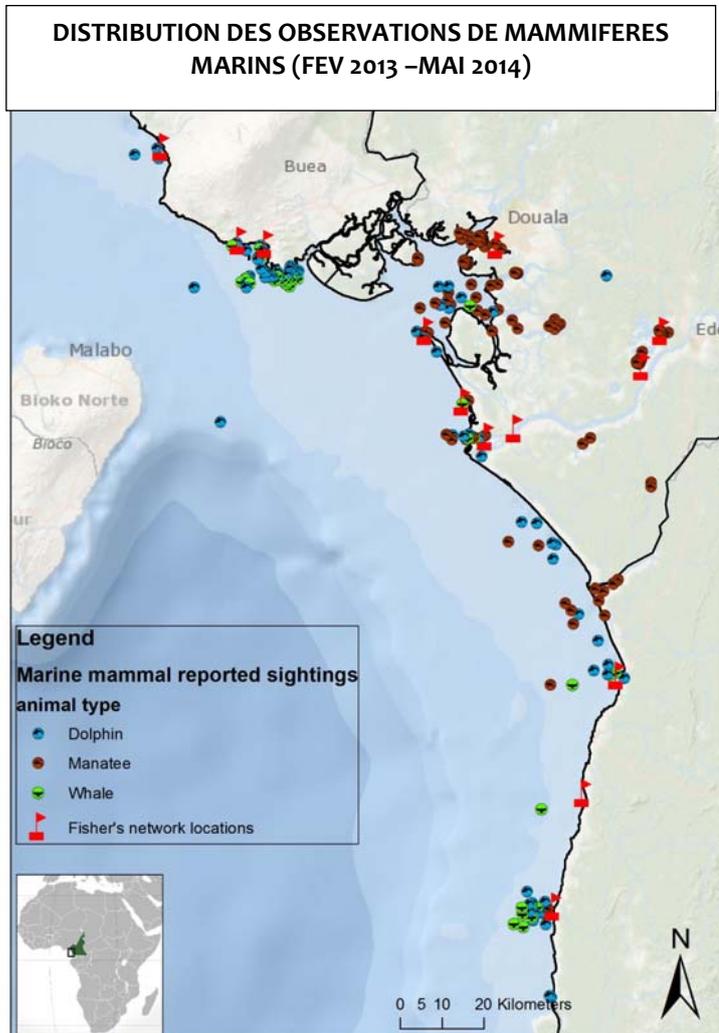
Les zones de forte fréquence d'observations sont les côtes de Limbé (18%) et Kribi (22%) pour les dauphins et les rivières et les criques près de Youpwe à Douala (54.1%) et le Lac Ossa (21.3%) pour les lamantins africains. Dix-neuf lamantins et quatre dauphins morts ont été observés au cours de la période par les pêcheurs.

conséquent qu'exige les déplacement vers les sites éloignés et dispersés du réseau pour recueillir les fiches d'observations et les photos prises par les pêcheurs à partir de leurs appareils photos.

Afin d'accroître la qualité et la quantité d'information collectées, AMMCO envisage de développer une application qui permettra aux pêcheurs et à d'autres utilisateurs équipés d'un Smartphone de collecter offline de manière rapide et exacte les données sur les observations opportunes tels que la position GPS, la photo, la date, l'heure et le type d'observations (incidents, détection de mammifères marine vivant, détection de carcasses de mammifère marin).

Ces données seront stockées dans la mémoire du téléphone et une fois la personne dans une zone couverte par un réseau internet, elles seront automatiquement téléchargées du smartphone vers un serveur en ligne.

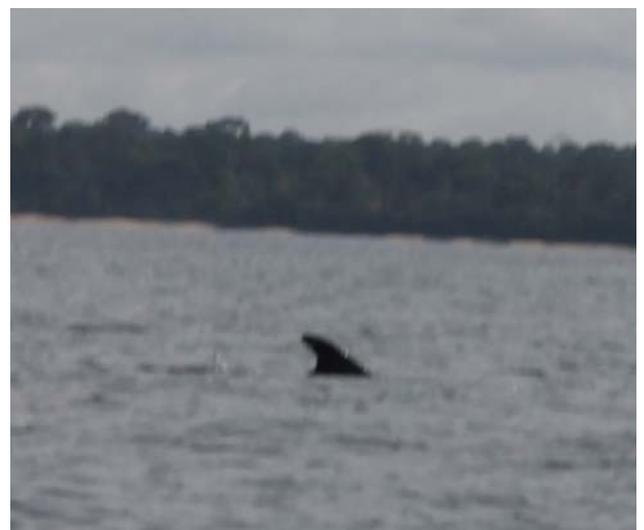
Le suivi participatif des mammifères marins permettra de pallier aux limites financières et logistiques qui dans les pays en voie de développement constituent un obstacle sérieux à la récolte de données sur ces espèces. A moyen terme, cela permettra d'améliorer la connaissance sur la distribution, la diversité et les menaces pesant sur les mammifères marins au Cameroun afin de mieux élaborer les stratégies de conservation. La localisation des zones d'abondances pourrait également être mise à profit pour promouvoir l'écotourisme basé sur les mammifères marins, activité encore inexistante au Cameroun. L'implication des pêcheurs dans cette approche permet également de changer leur perception vis-à-vis de ces espèces en faisant d'eux des acteurs pour la conservation des mammifères marins.



AMMCO envisage de continuer ses actions et mener des inventaires en bateau dans les lieux de forte abondance afin de confirmer ces informations et d'identifier les différents espèces dauphins et de baleines présentes.

Un groupe de 15 dauphins communs a été observé lors d'un inventaire en bateau mené au large de Kribi et cinq inventaires dans le lac Ossa ont permis de réaliser 4 observations de lamantin.

La méthode de rapportage actuellement utilisée par le réseau de pêcheurs possède encore des insuffisances au niveau technique, du fait notamment de l'exactitude encore limitée des rapports d'observations faits par les pêcheurs, de l'absence de données sur l'effort d'observation et du coût



©AMMCO - Dauphin commun observé à la côte de d'Ebodjé.

DE PPI A TC, L'UICN-PACO ACCOMPAGNE LES INITIATIVES LOCALES DE CONSERVATION



Le PPI et TC sont deux programmes soutenus par le FFEM et mis en œuvre par l'UICN-PACO et visant l'accompagnement de la société civile africaine active sur des questions de conservation de l'environnement.

Là où le PPI cherche à soutenir directement sur le terrain des actions très concrètes de conservation d'une biodiversité rare et menacée ou de lutte contre les changements climatiques, à travers un soutien financier (appel à propositions géré par le Comité Français de l'UICN) mais également une assistance technique (mise en œuvre par l'UICN PACO) dans 7 pays définis comme prioritaires, le projet « Gestion des territoires de conservation (TC) », lancé en 2012, s'attache quant à lui à soutenir et valoriser des expériences pilotes de gestion d'espaces naturels remarquables et de leur périphérie mises en œuvre par des binômes d'acteurs : les ONG locales de conservation et les instances de gestion territoriales locales (IGTL).

Quelques chiffres concrets sur deux approches différentes mais complémentaires d'appui à la société civile africaine active sur des questions de protection de l'environnement :

• LE PPI

En amont à la sélection des projets présentés par les ONG candidates à un financement PPI, un appui est fourni au stade de la définition des projets et de la rédaction des dossiers complets de demande de subvention à présenter au Comité de sélection du programme, et ce à travers...

... Des ateliers de formation préalables...

110 gestionnaires d'ONG (51 en AO et 59 en AC) issus de 64 ONG (31 en AO et 33 en AC) et venus de 9 pays différents, ont été formés en montage de projets de conservation de l'environnement et rédaction de dossiers de demande de subvention lors de 8 ateliers de formation préalables aux Comités de Sélection.

... Des visites des projets...

36 ONG (23 en AC et 13 en AO) de 7 pays différents, ont été accompagnées sur le terrain et/ou dans leurs locaux en amont à un Comité de sélection de projets (soit 78,3 % des 46 projets présélectionnés en zone prioritaire (ZP) par le CF-UICN).

... Du travail à distance...

45 ONG (30 en AC et 15 en AO) de 7 pays différents, ont été accompagnées à distance dans le montage et la rédaction de leur dossier complet de demande de subvention, soit 98 % des 46 projets présélectionnés en ZP par le CF-UICN.

A l'issue de trois Comités de Sélection sur le PPI.3 et d'un Comité de Sélection sur le PPI.4, ce sont 46 projets qui ont été présentés pour analyse aux membres du Comité pour les 7 pays concernés par cet accompagnement (31 en Afrique Centrale et 15 en Afrique de l'Ouest). Sur ces 46 projets, 38 ont finalement été retenus (24 en AC et 14 en AO), soit un taux de sélection final de 82,6%.

Après cette phase de montage de projets un accompagnement est également fourni aux ONG locales partenaires définitivement retenues par le programme, à travers...

... Des appuis individualisés de l'UICN PACO ...

16 visites d'accompagnement sur le terrain (10 en AC et 6 en AO) ont été réalisées auprès des 28 projets définitivement retenus sur le PPI.3. Des appuis ont également été fournis à certaines ONG partenaires pour définir et rédiger des projets à présenter à d'autres bailleurs de fonds tels que l'UE, ou monter des activités spécifiquement prévues dans le cadre de certains projets (appui à l'organisation d'une sortie écotouristique pilote au Cameroun par exemple).

... De l'appui par de l'expertise extérieure...

Jusqu'à présent, une vingtaine d'appuis individualisés, montés sur la base des diagnostics et discussions menés en phase de démarrage des projets, ont eu lieu au profit des ONG partenaires dans les pays prioritaires.

Ces appuis peuvent concerner des aspects techniques relatifs aux projets mis en œuvre par les partenaires (apiculture, agro-écologie, cacaoculture, écotourisme, reboisement, suivi écologique, gestion d'AP) ou des aspects transversaux inhérents à toute vie associative (suivi évaluation, gestion comptable et financière, gestion de son temps et de ses priorités, leadership).

La méthodologie utilisée au cours de ces appuis est variée et fonction des contextes et situations de chaque partenaire (formation à distance, E-learning, inscription et participation à des sessions de formation tenues par des organismes de formation spécialisés, voyages d'échanges, ateliers de formations sur des thématiques communes à plusieurs partenaires du PPI, coaching, mise à

disposition d'expertise externe déployée sur le terrain des ONG, atelier de réflexion sur les besoins prioritaires d'accompagnement).

Au total, sept experts ou organismes de formation ont été contractualisés pour animer les 8 ateliers de formation théoriques préalables délivrés sur le PPI.3 et le PPI.4 et 13 experts ont été mobilisés en appui aux ONG partenaires définitivement retenues par le PPI.

Inscrit dans la continuité du projet PPI, le projet TC accompagne la structuration et le développement des ONGs locales de conservation en favorisant la constitution de binômes d'acteurs avec les instances de gestion territoriales locales (IGTL) décentralisées et/ou communautaires.

Une partie importante du projet TC est dédiée au renforcement des compétences des 7 ONGs locales de conservation partenaires dans 5 pays (Burkina Faso, Ghana, Togo, Bénin et Niger). Cela a contribué au renforcement des compétences institutionnelles, techniques et financières de quelques 64 responsables associatifs à travers...

...Des appuis techniques sur site...

Ces appuis techniques, réalisés par des experts locaux reconnus, répondent aux besoins spécifiques des ONG partenaires. Un appui opérationnel concernant l'utilisation des SIG pour l'aménagement et la gestion des aires de conservation a été organisé sur site au profit de 6 ONGs. Il a associé 35 participants, y compris des représentants des services techniques étatiques.

... Un accompagnement individualisé de la part de l'UICN PACO...

11 visites d'accompagnement sur le terrain ont été réalisées par la coordination du projet auprès des ONGs partenaires. Ces visites visent tant à apprécier l'avancement des projets qu'à accompagner leur mise en œuvre, en particulier à travers la mise en place d'un dispositif opérationnel de suivi-évaluation.

... Des formations collectives...

Des formations collectives animées par des spécialistes ont permis de former 41 responsables associatifs sur la gestion décentralisée des ressources naturelles, le suivi-évaluation, la planification et l'aménagement des territoires communaux et la gestion comptable et financière.

...Des visites d'échange...

Un aspect innovant du projet est de favoriser l'apprentissage mutuel entre les ONG à travers

l'organisation de visites de sites comparables. 22 représentants des ONG partenaires, personnel technique et membres des conseils d'administration ont pris part à différents séjours d'échange d'expérience.

La capitalisation et valorisation de ces expériences pilotes se poursuit à travers la conduite d'un processus de capitalisation associant étroitement les acteurs concernés, la participation à des rencontres nationales et régionales et l'organisation d'un forum régional.

Dans le même temps, les deux projets mettent en commun leurs ressources et partagent leurs acquis à travers ...

...L'organisation de forums d'échanges entre organisations de la société civile...

Le premier forum national d'échanges entre organisations de la société civile s'est tenu au Burkina Faso en septembre 2013, en partenariat avec le projet TC, l'UICN-BF et le GEF-SGP, autres partenaires appuyant la société civile burkinabé.

Une trentaine de participants ont pris part à l'évènement, dont des membres d'ONG, des personnes ressources d'institutions étatiques en charge des questions environnementales. Quatre formations, sept présentations d'études de cas et deux débats ont été organisés autour de trois thématiques durant ces trois jours.

Le deuxième forum national s'est tenu selon le même format au Cameroun en décembre 2013, en partenariat avec le GEF-SGP et une ONG locale en charge de préparer l'évènement (OPED).

Une cinquantaine d'organisations de la société civile bénéficiaires des financements du GEF-SGP et du PPI-UICN mais également d'autres acteurs du monde de l'environnement et du développement durable au Cameroun ont pris part à ce forum qui a été organisé sous forme d'expositions permanentes des connaissances et meilleures pratiques, de conférences relatives aux quatre thématiques associées aux expériences des ONG sur le terrain.

Deux nouveaux forums se tiendront au cours du mois de juillet 2014, le forum national RDC (en partenariat avec le GEF SGP, l'UICN NL, Well Grounded et l'UICN RDC) et le forum Togo (en partenariat avec le GEF-SGP, le projet TCAO et l'INADES). Une quarantaine d'organisations partenaires devraient prendre part à ces deux évènements et des forums

thématiques devraient également voir le jour en AC avant la fin d'année 2014.

...Des actions de communication sur les ONG partenaires et leurs projets...

Douze interviews de gestionnaires d'ONG ont été publiées sur le site internet de l'IUCN ([interviews](#)) et des nouvelles des projets sont également régulièrement mises en ligne. Des informations relatives au PPI.3, aux modalités de candidature au programme et aux projets mis en œuvre ont été publiées dans onze lettres NAPA.

LA SOCIÉTÉ CIVILE DU BASSIN DU CONGO: ANALYSE ET POINTS DE VUE D'UN PARTENAIRE

Cath LONG, Well Grounded (www.well-grounded.org)

En tant qu'organisation, Well Grounded travaille avec des organisations de la société civile du bassin du Congo depuis quatre ans à présent, à travers le soutien à leur développement. En tant qu'individus, certains membres de WG connaissent de nombreux militants et organisations de la société civile de la région depuis plus de dix ans. Ce qui frappe toujours chacun de nous est le dévouement et la passion que les gens de toute la région apportent, souvent face à de terribles obstacles, à la difficile tâche de construire à long terme la politique et la pratique en matière de gestion participative des ressources naturelles, centrée sur le développement humain. Nous pouvons ainsi tous raconter des histoires prouvant cet engagement: histoires de nombreuses personnes passant des jours, des semaines et des mois sur le terrain, afin d'apprendre à vraiment comprendre la forêt et les gens qui y habitent; de gens abandonnant tout, se mobilisent quand ils entendent parler de membres de la communauté arrêtés pour avoir contesté contre des actes d'exploitation forestière illégale, de personnes trouvant le courage de se lever et parler au nom de leurs communautés face à de puissants décideurs; d'une femme n'ayant pris qu'un seul jour de congé maternité pour être de retour à son bureau au plus vite afin d'aider son ONG à produire à temps une publication essentielle à une réunion nationale importante qui allait avoir une influence durable sur la façon dont les forêts sont gérées. L'engagement des organisations de la société civile est pour nous une véritable source d'inspiration.

Cela dit, ces mêmes organisations nationales font face à de véritables défis. Leurs histoires sont extraordinaires, mais trop souvent, l'impact reste limité - seulement au niveau local, ou seulement à court terme. Mettre des idées de changement en

pratique mets ces organisations face à de nombreux défis: comment ouvrir un espace où ils peuvent faire entendre leur voix par les décideurs; comment accéder à l'information dont ils ont besoin; comment obtenir les ressources et la formation dont ils ont besoin pour être en mesure de commencer quelque chose de nouveau; comment demander et tenir compte des contraintes de financement et, surtout, comment rester au top dans leur travail et la façon de s'assurer que leurs membres ne font pas de burn out et parviennent à maintenir un équilibre entre le travail et d'autres parties de leur vie. Dans le contexte de pays tels que ceux du Bassin du Congo, qui ont une longue histoire de corruption et de mauvaise gestion datant de l'époque coloniale et perdurant jusqu'à nos jours, ont très peu d'espace politique, les organisations nationales rencontrent de réelles difficultés à faire face à ces défis. En interne, les organisations peuvent souvent dépendre fortement d'une à deux personnes ayant les compétences et l'expérience nécessaires, se retrouver piégées dans un cycle de financement à court terme soutenant des projets qui ne leur permettent pas de développer une vision ou des stratégies à plus long terme.



© Thomas Bacha

En réponse à cela, Well Grounded collabore avec les OSC nationales pour soutenir le développement de leur organisation, de leur stratégie, clairement menée et axée sur les valeurs et l'efficacité. Nous cherchons également à les aider à établir des liens avec d'autres organisations qui partagent leurs valeurs et leurs visions. Nous soutenons les organisations à travers un processus de réflexion et d'action pour améliorer la façon dont ils travaillent et l'impact qu'ils ont. Nous avons trouvé que cela fonctionne mieux lorsque nous travaillons avec des organisations qui s'adressent à nous, des organisations qui ont identifié qu'ils veulent aller vers un changement dans la façon dont ils travaillent, afin de mieux répondre à leurs objectifs et nous essayons d'être guidés par ce que les organisations elles-mêmes veulent atteindre. Nous avons constaté que prescrire des solutions ne fonctionne pas bien, le meilleur choix étant de soutenir une organisation à identifier ses propres solutions et à l'aider à les atteindre. Cela inclut beaucoup de choses différentes, y compris aider les organisations à élaborer des stratégies et mieux définir leurs visions; travailler sur les stratégies de financement, offrir des conseils et commentaires sur les propositions de financement; aider les organisations à examiner leur propre communication interne; soutenir les organisations voulant être plus redevables et responsables envers les communautés avec lesquelles elles travaillent, travailler sur des questions de leadership...

À ce jour, nous travaillons au Cameroun, Congo, RDC, RCA, Gabon et Libéria, la plupart de nos travaux étant historiquement concentrés au Congo Brazzaville et en RDC.

En tant qu'organisation, nous sommes relativement jeunes, apprenons tout le temps des organisations avec lesquelles nous travaillons et des membres de notre propre équipe. Cela a jusqu'à présent été une expérience riche et nous espérons voir eu un impact. Nous constatons que les organisations avec qui nous avons travaillé pendant un certain temps ne cessent pas de nous inviter de nouveau à les soutenir, à définir les prochaines étapes de leur développement.

Et nous espérons que dans le long terme, nous avons apporté une contribution à l'émergence d'une société civile africaine confiante, claire et déterminée sur la façon dont doit être protégée et promue la gestion durable des ressources naturelles et les droits des communautés locales et peuples autochtones.



Appel à propositions du Fonds pour le patrimoine mondial africain

Le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA) a été créé pour soutenir les Etats Parties africains signataires de la Convention concernant la protection des biens du patrimoine mondial, culturel et naturel. Le FPMA œuvre pour une meilleure gestion et protection des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Pour plus d'information sur les activités du FPMA, veuillez visiter : <http://www.awhf.net>.

Le FPMA met à disposition des Etats Parties africains des subventions pour réaliser des projets et des activités destinés à améliorer l'état de conservation des biens du patrimoine mondial en Afrique. Les pays éligibles sont ceux du continent africain :

1. Les activités des projets sont limitées aux sites du patrimoine déclarés biens du patrimoine mondial par l'UNESCO au plus tard en juin 2014.
2. Les propositions de projets DOIVENT concerner les difficultés affectant les biens du patrimoine mondial sélectionnés.
3. Qui peut postuler? : Institutions gouvernementales impliquées dans la gestion et la protection des sites du patrimoine mondial ; les organisations non-gouvernementales (ONG) internationales et locales soutenant la gestion et la protection des sites du patrimoine mondial peuvent aussi postuler.
4. Les entreprises privées, les individus, les institutions de recherche, les universités, les groupes communautaires sont aussi encouragés à collaborer avec les institutions gouvernementales pour postuler aux subventions. Les demandes des telles institutions DOIVENT être approuvées par l'Etat Partie ou le chef/directeur de l'institution/organisation du patrimoine dans le pays concerné. La demande devra être accompagnée d'une lettre de transmission approuvant le projet. Les projets en collaboration avec d'autres partenaires devront être soutenus par des lettres provenant desdits partenaires-clés cités dans le document projet.

L'exécution des projets ne doit pas excéder 12 mois. Tous les projets doivent être clôturés au plus tard en

mars 2016. La subvention du FPMA va seulement couvrir les coûts directs liés aux activités du projet et les postulants devront présenter un budget détaillé en \$US pour chaque activité à réaliser.

Procédure de demande

- Le formulaire de demande (en Anglais et en Français) peut être téléchargé sur le site Internet du FPMA : www.awhf.net.
- Seules les versions électroniques des demandes seront acceptées.
- Les formulaires remplis seront soumis par courrier électronique (fichier attaché) à jacobn@dbsa.org avec copie à info@awhf.net avant la date limite de réception.

La date limite de réception des demandes est le mercredi **31 juillet 2014 à 12h00 (CAT)**.

Toutes les demandes seront évaluées par une équipe d'experts du patrimoine. L'évaluation sera basée entre autres sur les aspects suivants :

- Pertinence et contribution du projet à faire face aux difficultés d'un site quelconque du patrimoine mondial;
- Qualité et degré d'innovation du projet ;
- Budget adéquat et réaliste.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter : Jacob Nyangila, Email : jacobn@dbsa.org or info@awhf.net



Sydney, 12 – 19 novembre 2014

*Des parcs, des hommes, une planète :
des solutions pour nous inspirer*



Vers une gouvernance et une gestion modernes des AP... 22 histoires pour nous parler de conservation en Afrique. En route vers le Congrès Mondial des Parcs !

Plus d'info sur cette initiative sur www.papaco.org avec en particulier le résumé des 22 histoires sélectionnées et une présentation rapide de chaque champion et de son projet. Des vidéos de nos champions sont également disponibles...

A suivre !



Ce programme est financé par l'Agence française de Développement, la Fondation internationale pour le Banc d'Arguin et le projet BIOPAMA (Union Européenne)



NAPA – CONTACTS

www.papaco.org et www.iucn.org

geoffroy.mauvais@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO

UICN-ESARO (Afrique Est/Sud)

leo.niskanen@iucn.org
christine.mentzel@iucn.org
houssein.rayaleh@iucn.org

Coordination Programme Aires de Conservation et Diversité des Espèces – CASD
Chargée de programme BIOPAMA – Patrimoine Mondial
Conseiller technique – Programme UICN de gestion de la Biodiversité - IGAD

UICN-PACO (Afrique Ouest/Centre)

bora.masumbuko@iucn.org
youssof.diedhiou@iucn.org
lacina.kone@iucn.org
thomas.bacha@iucn.org
arsene.sanon@iucn.org

Chargée de programme Climat
Chargé de programme Patrimoine Mondial
Chargé de programme – Appui aux ONG et aux collectivités
Coordinateur du volet renforcement des capacités (PPI) – Appui aux ONG – Afrique Centrale
Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG – Afrique de l'Ouest

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN